

## Le Petit Bleu, 18 septembre 2013

Date: 18/09/2013  
Page: FRANCE  
Pages: 22  
Diffusion: (16487)  
Périodicité: Quotidien  
Surface: 23 %

Le Petit Bleu



Mots : 408

### cumul des mandats

#### « L'exception du Sénat »

##### cumul des mandats

##### « L'exception du Sénat »

C'était dans le projet de loi du candidat Hollande : le non-cumul des mandats. Le texte, qui est déjà passé par la case Assemblée nationale, doit être soumis aujourd'hui devant les sénateurs. Il devrait interdire le cumul d'un mandat de parlementaire avec celui d'un conseil local. En résumé, ce serait la fin des « députés-maires », des « sénateurs-maires » ou des parlementaires présidents d'un département ou d'une région. Les députés sont même allés plus loin que le gouvernement : extension du non-cumul aux fonctions dites dérivées ; obligation en situation de cumul de conserver le dernier mandat acquis, etc.

##### Le RDSE : un bloc à gauche

Mais les sénateurs sont déterminés à obliger le gouvernement à revoir sa copie et mettent en avant « l'exception du Sénat » consacrée par la Constitution comme représentant des collectivités locales : la commission des Lois du Sénat s'est déjà prononcée contre les deux projets.

Si, sans surprise, le texte sera rejeté par la droite, l'UMP et l'UDF-UC, il le sera aussi par un RDSE allié du

gouvernement, le RDSE, à majorité PKG. Les 18 voix du RDSE sont déterminantes au Sénat pour le gouvernement puisque la gauche décline 177 sièges sur 348, soit une majorité de 3 voix. « Si le Sénat, après le Haut Conseil des communes de France, ne compte plus aucun maire, il n'y aura plus aucun sens », affirme le sénateur Jean-Michel Baylet, président du PKG. Jacques Mézard, le chef de file des sénateurs RDSE, a demandé au gouvernement de renoncer à la procédure accélérée (une lecture par chambre) « pour permettre d'avoir un vrai travail législatif et un débat équilibré ».

Si les communistes et les écologistes voteront le texte, les sénateurs PS sont divisés. Le président de la Haute Assemblée Jean-Pierre Bel ou celui de la commission des lois Jean-Pierre Sueur y sont favorables, mais il n'en est pas de même du président de leur groupe, le sénateur-maire de Dijon François Reisman. Mais Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur, n'a pas l'intention de reculer, « il n'y a rien à négocier au Sénat », prévient-il. Le débat sera donc frontal. En cas de rejet, prévu, du texte par le Sénat, ce sont les députés qui auront le dernier mot. Ce que n'acceptent pas de nombreux sénateurs bien décidés à saisir le Conseil constitutionnel ou se fonder sur la spécificité du Sénat.

\*\*\*\*\*

• Tous droits de reproduction réservés